



Toulouse le 3 juillet 2023

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'A2DRC4
LE 22 JUIN 2023 A LA CARSAT AQUITAINE

Présents :

Jean-Claude Reuzeau – Joëlle Huillier – René Marbach – Gérard Ropert – Dominique Gérard – Francis De Block

Excusés :

Jean-Marie Damelin court – Marie-Hélène Palmier – Maria Doumeingt – Béatrice Lorthoïs – Bernard Loiseau – Jean-Louis Thierry – Patrice Rossez – Michel Lages

Démissionnaire :

Bernard Montagne

Invités :

Damiens Maurice, Directeur de la CARSAT Aquitaine

Gérard Rivière, ancien président du Conseil d'Administration de la CNAV, Administrateur de la Fondation « Mutuelle Générale », Administrateur de l'Association « Seniors Autonomie »

Damiens Maurice accueille les participants à l'Assemblée Générale de l'A2DRC4, dans les locaux de la CARSAT Aquitaine. Il nous souhaite la bienvenue au nom de la CARSAT et nous fait visiter l'espace accueil réaménagé en espace collaboratif. L'ensemble des participants sont admiratifs de la réalisation et félicitent le directeur de la CARSAT Aquitaine.

Jean-Claude Reuzeau remercie Damien Maurice ainsi que son assistante, Carole Domingos pour leur accueil chaleureux. Malgré un emploi du temps chargé, Damiens Maurice a su se rendre disponible pour nous accompagner une partie de l'Assemblée Générale.

I – Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'A2DRC4, le 9 novembre 2022 à la CRAMIF

Page 1 – 3^{ème} paragraphe, remplacer « AG » par « Conseil d'Administration »

Hormis cette correction, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II – Actualités des CARSAT par Damiens Maurice

En ce qui concerne la Retraite, la nouvelle COG a été approuvée le 23 mai dernier par le CA de la CNAV. La trajectoire ETPMA nationale est stable sur la période 2023/2027. La COG Maladie n'a pas encore été adoptée (pas de désaccord sur le fond mais un besoin de poursuivre les échanges en conseil). Son adoption est reportée à la semaine prochaine. La trajectoire prévue en matière de rendu de postes dans la COG Maladie devrait donner lieu à une clause de revoyure en 2025 afin d'ajuster les efforts en fonction des constats de gains de productivité effectivement réalisés. En matière d'ETPMA dans la COG retraite, la trajectoire est stable mais la CNAV souhaite constituer une réserve nationale en lien avec le renforcement de la fonction opérateur et de futures mutualisations. Les CPG sont en cours de discussion entre CNAV et CARSAT.

En ATMP, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) prévoit une modification de la gouvernance et une scission entre l'Assurance Maladie et la Branche At-MP. Il est prévu la création d'un Conseil d'Administration AT-MP et la création d'un poste de Directeur Général de la Branche AT-MP. Au niveau de la Branche Interprofessionnelle, il est prévu le doublement des aides financières. En matière Ressources Humaines, il est prévu une augmentation de l'effectif Préventeur. Incertitudes à ce stade sur la traduction législative de l'ANI et sur les dispositions qui pourraient être déclinées dans la COG AT-MP. Dans ce contexte, a priori pas de COG AT-MP avant la fin de l'année.

Ces nouvelles dispositions n'auraient pas d'incidence au niveau régional et les CARSAT resteraient en l'état. Par contre on ne parle pas des services de l'Etat dans l'ANI (SPST : Service de Prévention et de Santé au Travail).

En ce qui concerne la COG de la Branche Retraite, on peut dire qu'elle repose sur une logique d'approfondissement des orientations de la COG précédente, avec confirmation de tendances émergentes en fin de période conventionnelle :

1 – Pression forte sur les délais de traitement

2 – Lutte contre les non recours au Droit : prise en charge de 500 000 non recours au niveau national

3 – « Inflation » du nombre d'indicateurs à caractère financier avec, pour toile de fond, la conformité financière (6 indicateurs dont 2 sur la fraude)

4 – Volonté forte de multiplier les rendez-vous (redéfinition de ce qu'est un Rendez-Vous, y compris téléphonique)

→ Par contre, il n'y a plus d'indicateurs sur les services en ligne qui ont été bien engagés avec le COVID (DP et PR)

Ressources Humaines

En matière de télétravail, l'accord de forfaitisation portait sur 30/60/90/120 jours. Le nouveau protocole fait état de l'abandon du télé travail pendulaire et la forfaitisation d'un nombre de jours qu'on utilise comme on veut. De trois forfaits 30/60/90 jours on passe à 120 jours (3 jours par semaine) avec une clause de revoyure. Cela permet de ne plus gérer de situations de télétravail exceptionnel. Il est reconnu que le télétravail apporte des gains de productivité indéniable, mais que le lien social est diminué.

De fait du télétravail, le temps partiel a tendance à repartir à taux plein pour pouvoir profiter du télétravail en totalité.

La qualité est améliorée localement. Une fois par mois, il y a une réunion de cadre avec l'ensemble de ses collaborateurs. Les managers y sont attachés car l'organisation les concerne et les valorise.

Réforme des Retraites

Dans le contexte de la Branche, le nouvel outil de Régularisation des carrières est la première brique de la rénovation du Système d'Information. Cet outil SYRCA ne devrait être à la cible d'ici la fin de l'année 2023 et permettra donc de déployer toutes les dimensions de l'ambition Carrières 2.0.

Sur la période qui vient de s'écouler, le réseau a globalement basculé dans le pilotage au flux. Néanmoins, la Réforme va avoir une incidence sur la gestion des flux, du fait que la totalité des décrets d'application ne sont pas sortis et que nous avons à gérer un certain nombre de feux rouges dans l'attente de la parution des textes officiels qui seule permet l'implémentation des dispositions dans le SI.

Il n'y a pas de rush sur le téléphone. Les outils de simulation mis à disposition par la CNAV fonctionnent très bien et sont utilisés par les assurés plutôt que le téléphone. Néanmoins on

constate une difficulté sur le Front Office car tous les décrets et arrêtés d'application ne sont pas sortis.

Le MICO sera traité en deux étapes (ceux avant 2013 / ceux après).

Le cumul emploi-retraite va générer un nouveau droit après que le Droit Propre a été liquidé. Les règles restent à préciser. La retraite progressive, liquidée dans ROLEX, devient un droit qui ne nécessite plus l'accord préalable de l'employeur.

Le nombre de questions suscité par l'intervention de Damien Maurice montre l'intérêt des participants. Il est remercié chaleureusement.

III – Mutation du système de Retraite ? par Gérard Rivière

Je suis arrivé à la présidence du Conseil d'Administration de la CNAV fin 2011. Nous venions de vivre la réforme FILLON / SARKOZY de 2010, portant l'âge légal de la retraite à 62 ans, suivie du décret de 2012 à l'arrivée de François Hollande et le retour partiel de la retraite à 60 ans, suivie par la réforme Touraine de 2014 (43 ans de cotisations à compter de 1973). A également été mis en place le C3P (Compte personnel de prévention de la Pénibilité) ; Ce dispositif n'était pas idéal mais il avait le mérite d'exister et de poser des jalons. Il permettait, aussi d'aborder le sujet essentiel de la pénibilité au travail (et non pas pénibilité du travail).

Au cours des années 2018 / 2020, il y a eu le débat interminable sur la création d'un système de Retraite Universel, la réforme dite systémique : le COVID y a mis fin et on n'y revient pas aujourd'hui ... Enfin, arrive 2022 / 2023 et une réforme paramétrique (Age / Durée).

Pourquoi cette réforme, selon le gouvernement ?

Assurer l'équilibre, évidemment, la pérennité du système (SIC), mais sous cette noble ambition ; semble se cacher d'autres raisons. Le gouvernement, notamment Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie et des Finances, évoque plutôt la nécessité de travailler plus pour produire plus de richesse, financer de grands chantiers (Education, Armées ...). Le gouvernement introduit sciemment, une confusion entre les Finances Publiques et les Finances Sociales entre l'impôt et la cotisation.

La part du PIB consacrée à la Retraite (environ 14%), c'est bien de cela qu'il s'agit, augmenter la richesse produite et limiter, voire réduire la part des dépenses sociales, dont les Retraites !

Parallèlement le COR et le Président du COR n'ont pas alerté sur l'urgence d'une telle réforme ! Mais Hier on parle de 6 milliards d'euros pour 2030 sur près de 350 milliards d'euros (2021) soit 1,7% : un point de retraite du Régime Général vaut 6,3 milliards, un point de CSG vaut 15 milliards d'euros. Doit-on en conclure que cette réforme est d'abord dictée par la volonté du Président de prouver sa volonté et sa capacité réformatrice, aux instances européennes, voire aux agences de notation ?

Quoique l'on pense, parlons de la méthode qui a conduit au front unanime du refus, quasi inédit sous la Cinquième République, de SUD à la CFTC, de la CGT à la CFDT ! Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, on a mis la charrue avant les bœufs ! Ainsi Emmanuel Macron a méprisé les organisations syndicales, comme d'habitude. Tout passe par Emmanuel Macron, la cinquième n'a jamais été aussi monarchique ; plus de partis politiques, plus d'élites politiques, des ministres inexpérimentés, pléthoriques, millionnaires (19 sur 41) et / ou choisis pour leur docilité, et cerise sur le gâteau, plus de majorité parlementaire ! Le Pouvoir Exécutif ignore le corps social et ses représentants, considérant que le Pays dépend essentiellement de la mise en œuvre de réformes techniques.

Emmanuel macron méprise aussi la CFDT, comme les autres organisations syndicales et ça c'est nouveau (bien ou mal, ce n'est pas le sujet).

C'est Emmanuel macron qui a provoqué ce front du refus. Mais, côté syndicat, on constate :

. Laurent Berger, coincé par les décisions de son dernier congrès 2021, votées contre sa volonté : « Refus de tout recul de l'âge de la retraite »

. Les dirigeants des grandes Organisations syndicales (CGT, CFDT, FO) sont sous la pression de leurs bases, de leurs instances.

→ Par ailleurs, ces trois dirigeants sont, soit tout nouveau (FO), en toute fin de mandat et remplacé en cours de bagarre, qui plus est par une élue que personne n'attendait (CGT), soit sur le départ annoncé (CFDT) et effectif depuis hier. Dire qu'ils sont prudents est un euphémisme.

Mais, ont-ils vraiment tort ?

Parlons de la Qualité de l'emploi, des conditions de travail. Selon une enquête récente (2021) (EUROFOUND, Agence Publique Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail), la France est en queue de peloton européen :

- . Plus haut degré de contraintes physiques et psychiques
- . Niveau plus élevé de discriminations et de violences au travail
- . Moindre niveau de reconnaissance
- . Etc...

→ Sur certains critères, la France se trouve au niveau de l'Albanie (Pays et peuple que je respecte et estime, au point d'être inquiet pour eux ?)

→ En disant cela, je n'incrimine en rien, les services de Santé au travail !

Face à cette situation et au mutisme du gouvernement, peut-on être surpris des vagues de démission dans les entreprises, dès que la situation de l'emploi s'améliore ?

Le gouvernement s'en est-il préoccupé, en amont de la réforme ? Non, bien sûr !

Concernant la pénibilité au travail, qu'a donc fait l'exécutif ? La plus forte action en la matière, a été la suppression du C3P en 2017.

Sur l'employabilité, la Formation Professionnelle

Sur tous ces sujets, l'exécutif propose « pour certains » d'en parler après l'adoption, la promulgation et la mise en œuvre de la réforme et du recul de l'âge à 64 ans.

Pour faire court, je n'évoquerais pas ici, ni les conditions, ni la méthode retenue par l'exécutif, pour l'adoption de la loi.

Revenons à ces 64 ans

- . Exigence d'équilibre Financier : voir le COR
- . On vit de plus en plus longtemps : Pas sûr

→ Depuis 2014 (10 ans), selon l'INED, l'espérance de vie à la naissance stagne (79,3 pour les hommes (inchangées) et 85,3 pour les femmes (- 0,1 an).

→ L'espérance de vie à 65 ans a reculé de 0,2 par an pour les hommes comme pour les femmes à, rétrospectivement 19,1 et 23,1.

Démographie des Régimes de Retraite (Ratio actifs / Retraités)

Cet indicateur, mis trop souvent en avant, doit être pris avec des pincettes et resitué dans l'évaluation globale de la situation. La productivité par tête d'habitant ne cesse de progresser et la part de richesse (PIB) consacrée aux prestations de retraite est contenue à court / moyen terme, selon le Président du COR.

Sous l'effet de l'allongement de la durée de cotisation, l'âge réel de départ en retraite ne cesse de reculer : 63,1 ans (source CNAV – 2022), avec l'allongement de durée combiné à l'entrée tardive sur le marché du travail, certes il s'agit de « Moyenne ».

Alors, au vu des Statistiques, on peut démontrer à peu près tout et son contraire (je ne résiste pas, vous savez ce que l'on dit : « Les Statistiques sont aux chefs ou aux politiques, ce que le réverbère est à l'ivrogne, il le soutient plus qu'il ne l'éclaire »).

C'est « le syndrome du réverbère » qui touche tous nos décideurs, les statistiques sont un outil d'aide à la décision, pas le seul et pas non plus le seul (Mac Kinsey).

Alors ce projet de loi ?

Dit « Projet de justice, d'équilibre et de progrès »

Après la loi de 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraite », avouez : on manque de mots !

S'agissant des impacts financiers : Une réforme des retraites est impopulaire, forcément, alors, autant que faire ; il faut être efficace. Ce qui n'est pas le cas de toutes les dernières réformes depuis 20 ans ! Les mesures, dites d'accompagnement ont systématiquement réduit fortement les effets attendus et cette dernière réforme n'échappe pas à la règle, à cette « mauvaise habitude ». Dès l'état de projet, 30% des économies attendues étaient déjà grevées par des dépenses nouvelles, pérennes. Sans ignorer qu'un autre tiers sera annihilé par transfert de charge sur d'autres systèmes de Sécurité Sociale ou protection sociale (Maladie – Invalidité – Chômage – etc...).

Les mesures de justice

Pension minimum à 85% du SMIC net. Rappel de l'article 4 de la loi 2003-775 du 21 août 2003 : « assurer un montant total, au moins égal à 85% du SMIC net en 2008 » !

Donc Jamais réalisé mais en sommes-nous si loin ? (environ 82/83%).

D'ailleurs, le coût estimé pour le flux n'est que de 0,7 milliard d'euros pour l'ensemble du système retraite.

Alors, avec les 64 ans et l'accélération de la loi Touraine (43 ans de cotisations), qui devra travailler jusqu'à 64 ans et plus ?

→ Pas ceux ayant commencé à travailler jeune → RACL (Retraites anticipées carrière longue)

→ S'agissant de ceux ayant fait des études supérieures, avec 43 ans de cotisations, ça ne change rien ou presque pour eux.

→ Mais celles et ceux, les plus précaires, qui ont connu les longues ruptures d'activité, OUI ! Ce sont eux, les catégories les plus touchées, notamment les femmes.

Donc, la mesure d'âge touche plus durement les plus faibles d'entre nous.

Alors ? Cette bagarre sur le recul de l'âge de la retraite est-elle raisonnable ? C'est la question que l'on peut se poser. Je dis OUI pour les précaires, mais je crains que ce ne soit pas la bonne raison qui mobilise autant !

Pour conclure, peut-on parler de « Mutation du Système de Retraite ? »

Selon moi, tout est parti en 2003, avec la réforme FILLON. Quand je dis parti, je pense au dévoiement de la retraite de la Sécurité Sociale, un système d'Assurance Sociale, solidaire et contributif : la contribution est assurée par la cotisation (le taux et la durée de cotisation). La solidarité est assurée par l'âge légal d'ouverture des droits, commun à tous les salariés.

Le tout « De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins » comme disait la vieille CGT.

Et les RACL (Retraites anticipées carrières longues), c'est le ver dans le fruit qui gangrène le système depuis 20 ans ! Voilà le dévoiement, la mutation sourde et perverse. Cependant, la mesure de 2003 pouvait s'entendre car elle concernait des salariés ayant commencé à travailler très jeunes (14 / 16 ans) et qui totalisaient souvent 45 ans de cotisation voire plus. Les mesures d'extension suivantes sous Sarkozy, sous Hollande, pour les 20 ans, maintenant les 21 ans, n'ont aucun sens si ce n'est celui de l'irresponsabilité collective !

Précisons qu'en 2003, la réforme actait la suppression des pré retraites et transférait cette charge des entreprises au système de retraite qui aura coûté à la CNAV et l'AA bon an, mal an, de 4 à 6 milliards d'euros depuis 20 ans. Et chaque fois que la fin des retraites à carrière longue approchait on constatait un redépart, qui, pour le dispositif 2023 coûte environ 1,5 milliard d'euros. En 2003, la grande majorité des salariés concernés étaient ouvriers du commerce, de l'Industrie, du Bâtiment, usés par la pénibilité du travail et les nombreuses années de labeur. Les retraites anticipées carrière longue suivantes : 2010 / 2012 / 2014 / 2023, concernent très majoritairement des salariés du tertiaire, des grandes entreprises qui n'ont pas ou peu connu chômage, maladie, pénibilité et peuvent atteindre la durée de cotisation avant l'âge légal, notamment grâce aux jobs d'étudiant et le système de validation des trimestres (150 heures depuis 2014 soit 1 mois du travail au SMIC, 200 heures avant 2014).

Ayons aussi toujours à l'esprit que ce sont, en moyenne, les retraites individuelles les plus élevées (SAM et durée), et que l'observation de ces 20 ans de retraite anticipées carrière longue ne fait pas apparaître de surmortalité précoce. Ce sont les précaires et les salariés usés et abonnés des ruptures d'emploi qui devraient bénéficier des départs anticipés au titre de la pénibilité. L'effort contributif et solidaire n'est plus aussi collectif et s'individualise de réforme en réforme. L'Assurance Sociale, l'Assurance Vieillesse qui fut celle des travailleurs salariés – comme disait Jean-Paul Paulette – devient l'Assurance tout court !

Ce n'est plus tout à fait la Sécurité Sociale, en tout cas plus tout à fait celle pour qui j'ai consacré de nombreuses années qui m'ont comblé !

Je vous avoue que je n'aime pas cette mutation du système de Retraite !

Après que le Président Jean-Claude Reuzeau ait remercié Gérard Rivière, un débat s'instaure entre ce dernier et les participants.

IV – Rapport moral et d'activité 2022 par Jean-Claude Reuzeau

C'est le 19 octobre 2019 qu'a eu lieu le 1^{er} Conseil d'Administration de l'A2DRC4 avec, comme Président, Jean-Paul Paulette, Jacques Enjalbert en étant le trésorier. Mise en sommeil en 2016, elle a été réactivée en mai 2018 avec un nouveau bureau :

- . Jean-Claude Reuzeau, Président
- . Jean-Marie Damelincourt, Vice-Président
- . Dominique Gérard, Trésorier
- . Francis De Block, Secrétaire
- . Jean-Paul Paulette, Président d'Honneur

Cette réunion de reprise s'est tenue à la CARSAT Midi-Pyrénées. Depuis un certain nombre de réunions se sont tenus, toutes selon le même schéma :

- . Une réunion en CARSAT la première demie journée où le Directeur nous présentait les sujets d'actualité
- . Une journée plus festive le lendemain.

Statutairement, il est prévu deux réunions par an, l'une pour approuver les comptes, l'autre pour voter le budget de l'année à venir ou présenter les orientations futures.

Au cours de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2018 à la CARSAT Rhône Alpes, Yves Corvaisier a accepté que le siège de l'A2DRC4 soit à l'adresse de la CARSAT RA. Il s'est proposé d'être le relais auprès de l'Association des Directeurs, ce qui a été accepté à l'unanimité.

Par la suite, nos différentes réunions ont eu lieu dans les CARSAT suivantes :

- . Le 27 juin 2019, à Marseille (CARSAT Paca Corse)
- . Le 15 novembre 2019, à Dijon (CARSAT BFC)
- . Le 4 septembre 2020 à Lille (CARSAT HdeF)
- . Le 2 juin 2020 à Limoges (CARSAT CO)
- . Le 9 novembre 2022 à Paris (CRAMIF)

L'association a principalement deux activités : la diffusion des actualités sociales et la mise à jour du site internet. La préoccupation majeure de l'association est de chercher à se faire connaître pour engranger de nouvelles adhésions sachant que ses objectifs sont les suivants :

- . Favoriser et maintenir les liens amicaux entre les agents de Direction Retraités
- . Renforcer la mise à niveau des connaissances dans le cadre des évolutions législatives ou réglementaires, ou dans le développement et la conduite de projets institutionnels majeurs, sans oublier l'actualité de la Branche Retraite.

Le Président se propose de rencontrer Renaud Villard, Directeur de la CNAV pour d'une part voir avec lui comment sensibiliser les directions de CARSAT pour connaître les départs en retraite des Agents de Direction, d'autre part pour convenir d'une éventuelle prochaine Assemblée générale à la CNAV.

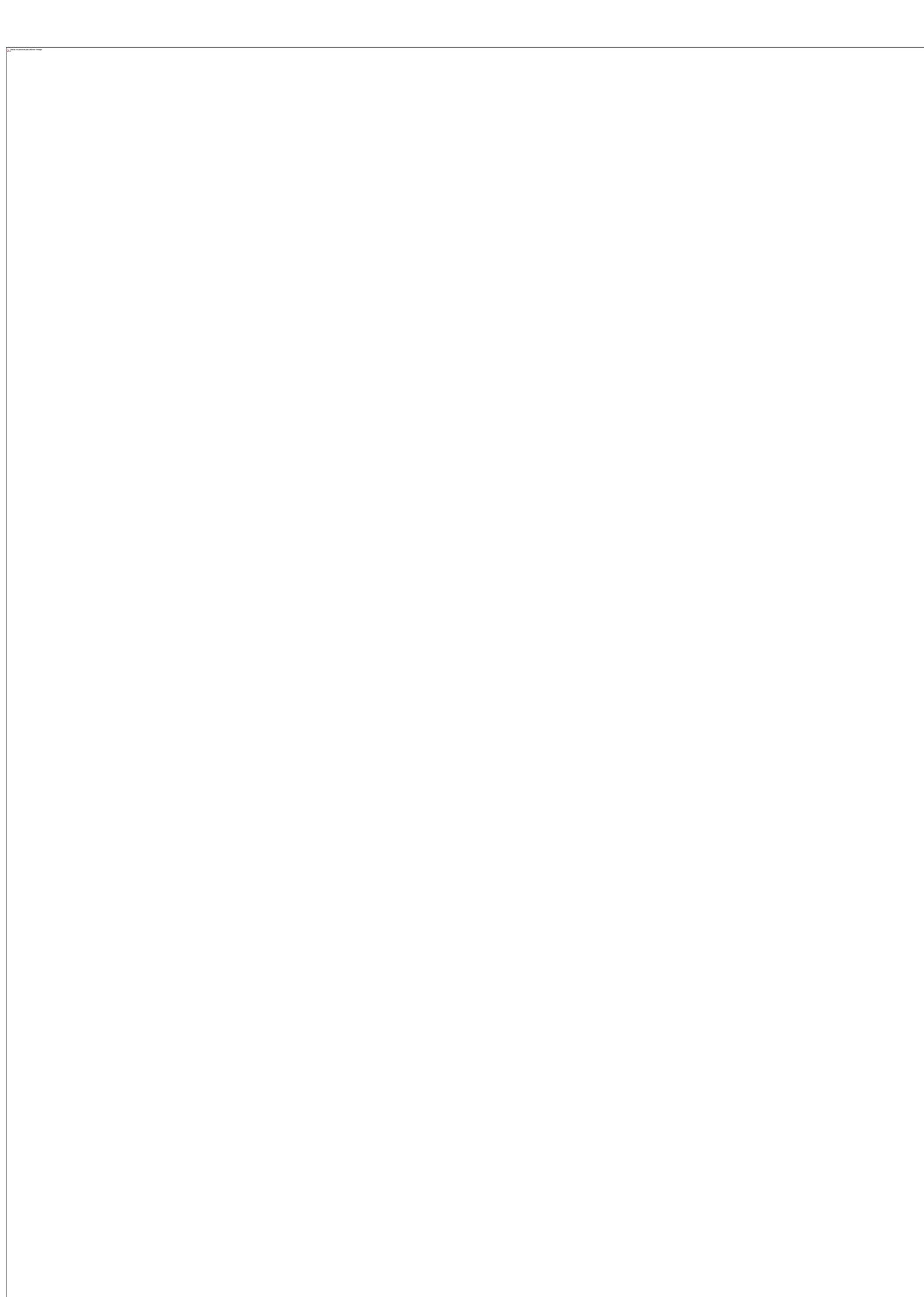
Il propose de passer le rapport moral et d'activité à l'approbation.

A l'unanimité l'assemblée approuve ce rapport.

V – Rapport Financier

Dominique Gérard commente les tableaux suivants :

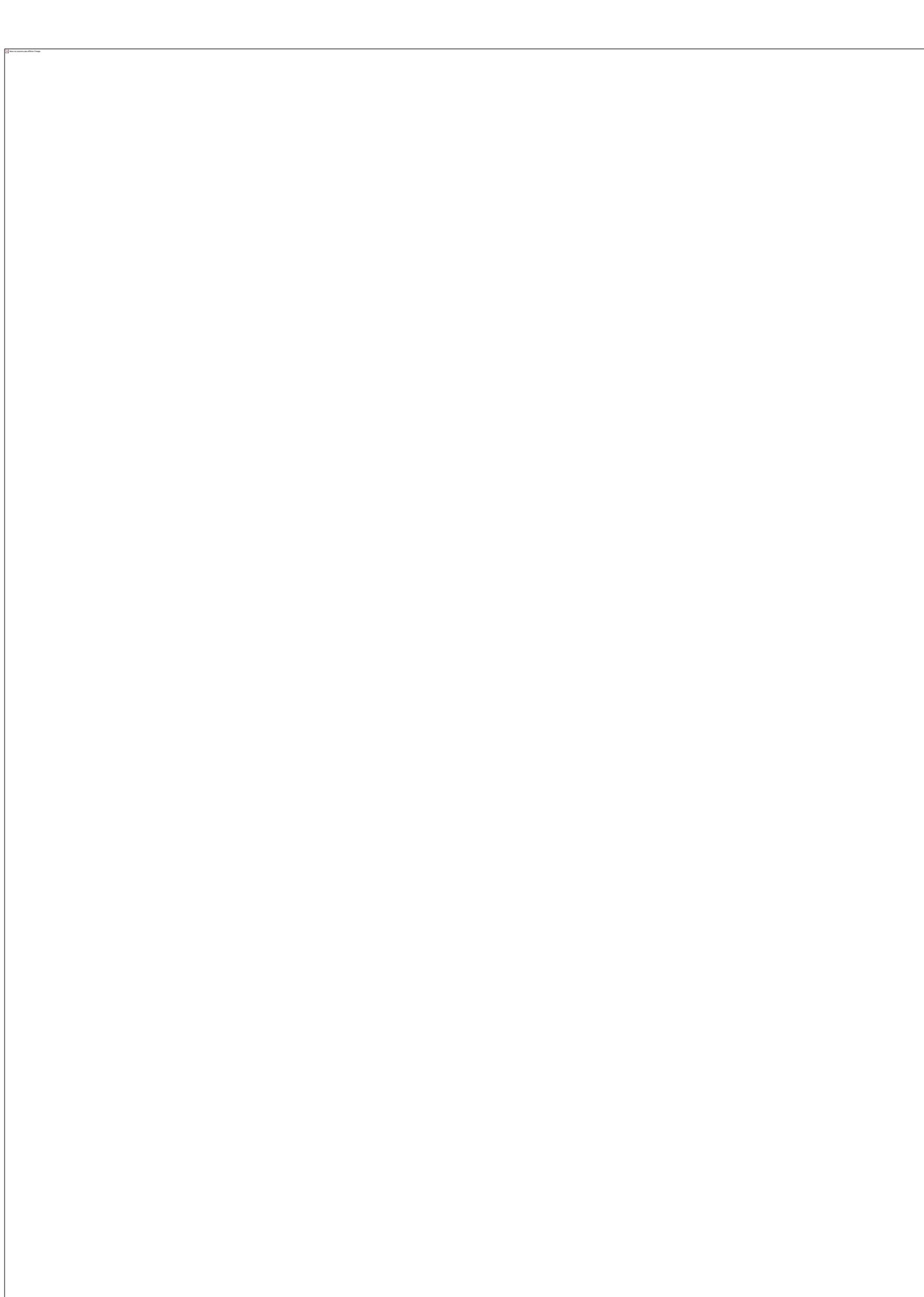
- . Situation des Adhérents
- . Compte sur livret au 31 mai 2023
- . Compte d l'association au 31 mai 2023
- . Compte sur livret au 31 décembre 2022
- . Compte de l'association au 31 décembre 2022



Compte sur livret N° 203 86 702 ARRETE au 31/05/2023

LIBELLE DES OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Solde au 31/12/2022			1 477,99
Intérêts 2023			
Relevé de compte Crédit Mutuel au 31/05/2023			1 477,99

!



L'assemblée approuve les comptes au 21 décembre 2022 et donne quitus au trésorier.

Elle fixe le montant de la cotisation 2024 à 20 euros.

VI – Point sur le site Internet

Jean-Marie Damelincourt, empêché, nous a adressé le message suivant :

Je vous souhaite un agréable moment d'amitié autour de cette Assemblée Générale à laquelle je regrette vivement de pouvoir assister.

Merci de bien vouloir m'excuser auprès des amis.

Le site Internet est à jour du contenu de l'Assemblée Générale avec une photo de la CARSAT de Bordeaux.

Ce site comprend les statuts de l'association, tous les comptes rendus des réunions avec des illustrations des moments d'amitié.

Sa richesse et son intérêt résident surtout dans sa rubrique actualités, à minima bimensuelle, où une revue de presse nationale et régionale recense les principaux événements sociaux.

Un chapitre particulier vient d'être consacré à la réforme des retraites.

Autre intérêt majeur un lien automatisé avec les sites internet de chacune des caisses pour connaître les derniers événements locaux.

Désolé mais je n'ai pas encore obtenu les éléments statistiques de consultation.

Ne pas oublier de faire des photos de l'Assemblée Générale pour illustrer le compte rendu.

Merci encore de saluer en mon nom les amis et bonne Assemblée.

L'Assemblée prend note de ces informations.

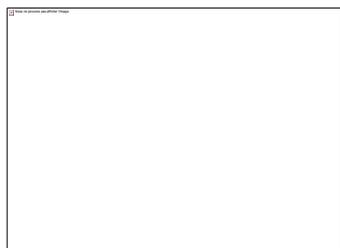
VII – Questions diverses

71 – Prochain Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'Administration de l'association est prévu le 7 décembre prochain à la CARSAT de Strasbourg. René Marcach et Francis De Block ont rendez-vous le 11 juillet 2023 avec la directrice et tiendront informés les adhérents de cette démarche.

La séance est levée à 18 heures.

Le secrétaire



Francis De Block

Le Président



Jean-Claude Reuzeau